



Prix

jeune

entrepreneur(e)

francophone



Depuis le Sommet de la Francophonie de Moncton, au Nouveau-Brunswick (Canada) en 1999, la Francophonie attache une attention particulière à la jeunesse et le Sommet de Dakar en 2014 a adopté les stratégies jeunesse et économique pour la Francophonie. Le XVI^e Sommet à Antananarivo, Madagascar, en 2016, consolide cette volonté d'action en faveur du développement économique et de la jeunesse francophone.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en partenariat avec le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et la CONFEJES avec la participation de l'entreprise EY veulent reconnaître l'excellence des jeunes francophones dans le monde des affaires par la création du Prix Jeune entrepreneur(e) francophone.

En outre, le prix vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce prix vise à encourager l'activité entrepreneuriale des jeunes francophones qui ont du potentiel et à reconnaître leur succès d'affaires et leur contribution à la Francophonie économique.



Admissibilité et jury

Le choix des candidats / candidates sera effectué via un processus de sélection indépendant mené par l'OIF.

Le lauréat et la lauréate devront être propriétaires ou chefs de la direction d'une société commerciale, organisée selon des critères de rentabilité et exploitée depuis au moins deux ans.

Le/la candidat(e) devra être âgé(e) entre 18 et 35 ans et être originaire d'un pays membre de l'OIF. Les critères d'évaluation des candidatures seront : le rendement financier, la vision et l'esprit d'entreprise, l'innovation, la contribution selon son domaine aux économies verte, mauve et bleue et la responsabilité sociale et sociétale.

Prix à gagner

Deux jeunes entrepreneurs, une jeune femme et un jeune homme seront lauréats du Prix Jeune entrepreneur(e) francophone 2017. Ils recevront chacun une enveloppe de 10 000 euros ainsi qu'un accompagnement technique.

Objectifs

- Mettre en valeur les initiatives entrepreneuriales des jeunes dans le cadre de la Francophonie économique;
- Encourager et valoriser l'entrepreneuriat de la jeunesse;
- Reconnaître le rôle essentiel de l'entreprise privée pour le développement économique dans les pays francophones;
- Promouvoir l'égalité homme-femme;
- Améliorer l'accès des jeunes, des femmes en particulier, aux formations entrepreneuriales et aux services-conseils.

Remise des Prix

La cérémonie de remise du Prix Jeune entrepreneur(e) francophone aura lieu dans le cadre d'un événement organisé par l'OIF et ses partenaires. Pour cette première édition, une cérémonie solennelle de remise du Prix aura lieu à Lomé au Togo en novembre 2017 à l'occasion de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Domaines d'entreprise primés

Le concours est ouvert à tous les champs de l'entrepreneuriat, mais la priorité sera accordée aux entrepreneurs œuvrant dans les domaines économiques suivants :

- Économie mauve : Culture, éducation y compris promotion de la langue française.
- Économie circulaire et solidaire, changements climatiques, etc.
- Économie verte : Développement durable y compris agriculture.
- Économie des technologies de l'information et de la communication.
- Économie bleue pour les ressources marines.

Pour participer, il convient de remplir le **formulaire de mise en candidature en ligne** disponible sur le Portail jeunesse de la Francophonie à l'adresse : www.jeunesse.francophonie.org

Les conditions de candidature ainsi que les critères de sélection sont précisés dans le **Règlement du concours** également disponible sur le Portail jeunesse.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 30 août à 23h59 Temps universel.

Contacts et renseignements

M. Ma-Umba MABIALA

Directeur de l'éducation et de la jeunesse de l'OIF
jeunesse@francophonie.org

M. Moussa SINON

Spécialiste de programme
jeunesse@francophonie.org



**Partenaires
d'organisation**

